



France BtoC : l'assignation en référé

L'intersyndicale, soutenue par les 5 fédérations CFDT, CFE-CGC ENERGIES, CFTC, CGT et FO assigne en référé la direction France B2C.

Le tribunal de Grande Instance de Nanterre est saisi par le Comité d'Etablissement Commercialisateur pour « **défaut d'informations** » dans le cadre de la consultation en cours sur le projet de séparation des activités DTR/DGP.

La demande est jugée « recevable » par la Présidente du Tribunal de Grande Instance. Le bureau de jugement se réunira :

Mercredi prochain 11 Octobre à 14h
Tribunal de Grande Instance de Nanterre

L'assignation n'est qu'une nouvelle étape.

L'intersyndicale reste fortement mobilisée ; elle vous proposera prochainement d'autres modalités d'action pour que :

- **La délocalisation de nos emplois cesse**
- **France BtoC renonce à la séparation DTR – DGP.**